

Question des Délégués du Personnel de Limoges Clos Jargot

Réunion Mensuelle du 10 décembre 2009

Date question	Nom Prénom du délégué	Unité Site DP	N°	Questions	Date réponse	Réponses
7/12/09	CGT	Clos Jargot	1	Quelle sera la date de la prochaine réunion ?	16/12	Elle devrait avoir lieu le 22 janvier. Comme d'habitude, les DP seront informés de la date officielle par une convocation une dizaine de jours avant la réunion.
7/12/09	CGT	Clos Jargot	2	Pourquoi, des écrans plats ont ils été installés sur tous les postes de travail, sauf dans les locaux syndicaux. Serait-ce une forme de discrimination ?	16/12	La priorité a été d'équiper les salariés qui utilisent leur écran à temps plein. Un recensement des autres écrans, y compris ceux des IRP, est en cours par le RSI et fera l'objet d'un déploiement dans les mois à venir.
7/12/09	CGT	Clos Jargot	3	A l'entrée du bâtiment Clos Jargot, il y avait un arbre. Cet arbre avait des feuilles. Ces feuilles arrivaient au printemps et tombaient à l'automne. On en parle au passé, car Madame tronçonneuse l'a abattu, avec une petite douzaine d'ouvriers. Nous pensons que ces ouvriers auraient pu être utilisés à ramasser les feuilles, plutôt qu'à agir, pour la déforestation de la cour, en coupant le seul arbre qui restait. Bravo à FT, qui a montré par ce choix, son écocitoyenneté, son attachement à Dame Nature, et son intérêt pour la préservation de la planète.	16/12	Les délégués du personnel ont pour mission de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise. Cette affirmation n'est pas une réclamation d'un de ces domaines.
7/12/09	CGT	Clos Jargot	4	Les élus DP, tiennent à informer FT et sa hiérarchie, que des collègues du service GPBL, ne vont pas bien et se sentent mal dans leur peau. En effet, de plus en plus et malgré plusieurs interventions dans cette instance, il a été signalé, que les plans de charge,	16/12	les plans de charge sont réalisés sur la base des temps standards définis nationalement pour chaque type d'intervention. ils peuvent être modifiés jusqu'à la demi journée précédant voir le matin même pour tenir compte des contrats clients arrivés entre le soir 18h et le matin 8h ou en cours de journée Ils sont constitués par les conducteurs d'activité en tenant

Question des Délégués du Personnel de Limoges Clos Jargot

Réunion Mensuelle du 10 décembre 2009

Date question	Nom Prénom du délégué	Unité Site DP	N°	Questions	Date réponse	Réponses
				sont continuellement alourdis et modifiés, qu'il est impossible de réaliser dans de bonnes conditions, le travail imposé, que ces plans de charges ne correspondent pas à ce que les agents de la CAC avaient préparé, ce qui tend à prouver qu'il y a des modifications sur ces plannings faites par d'autres personnes, à des heures où les agents ne sont plus dans le service. Quel est l'intérêt de « charger la mule », quand de toute façon, le travail reste irréalisable dans de bonnes conditions, comme le souhaite FT ?		compte à la fois du respect des engagements clients, des compétences des techniciens et du kilométrage parcourus. Par ailleurs, il est rappelé que tout technicien a la possibilité de rappeler la CA s'il ne peut assurer l'intégralité de son plan de charge.
7/12/09	CGT	Clos Jargot	5	OPTIM devait être une réponse miracle aux problèmes de répartition géographique des interventions, et de plus faciliter celles-ci. Or à ce jour, le seul domaine où OPTIM semblerait avoir de l'intérêt, serait sur le secteur de la ville, et encore. En fait au lieu d'améliorer les conditions de travail, là encore FT met en place « une usine à gaz », qui vient aggraver les conditions de travail des agents que ce soit sur le terrain ou à la CAC. Partout où des mises en place de ce système ont été faites, c'est le même constat qui a été réalisé. Que compte faire FT, pour revenir à une situation vivable et gérable pour toutes et tous ?	16/12	Comme indiqué dans la question, "l'installation sur le 87 n'étant pas encore effective", il n'y a pas besoin de " revenir à une situation vivable et gérable pour toutes et tous" Il n'y a pas de région où Optim ait été abandonné. Des évolutions de l'outil se poursuivent et nous y participons à travers notre déploiement sur la Corrèze.

Question des Délégués du Personnel de Limoges Clos Jargot

Réunion Mensuelle du 10 décembre 2009

Date question	Nom Prénom du délégué	Unité Site DP	N°	Questions	Date réponse	Réponses
				L'installation sur le 87 n'étant pas encore effective, peut-on considérer que FT mène encore une réflexion sur un système que des régions ont plus ou moins abandonné ?		
7/12/09	CGT	Clos Jargot	6	Bonjour Philippe Henry, N° de signalisation : P009328006 Déposée le : 24/11/2009 09:31:56 Expression du besoin : Cette SR est saturée en jarretières avec des têtes à vrappier qui sont pour beaucoup, cassées. Il devient de plus en plus difficile de raccorder et les dérangements sont en augmentation sur cette SR. Criticité de la signalisation : Majeure Motif du refus : Ne concerne pas la logistique voir avec la conduite d'activité Mail envoyé par : Jean-Pierre HYON Suite à cette réponse, que compte faire FT pour régler cette situation ?	16/12	Ce type de signalisation ne concerne effectivement pas la logistique et ne relève donc pas d'un OT PIL. Ce sont les analystes de DQP qui vont juger de l'opportunité de faire un dossier de remise à niveau de cette SR. Ces éléments sont à faire remonter via le manager.
7/12/09	CGT	Clos Jargot	7	Récemment, des TIC en intervention, se sont faits interpellés par un agent du Conseil Général, sur le fait qu'ils n'étaient pas bien signalés, sur leur chantier. Nous demandons que soit	16/12	Des rappels sont inclus dans les formations sécurités faites par le soutiens sécurités.(ex:formation plateforme extérieures) Les soutiens sécurité interviennent à la demande du Manager pour rappeler les règles de sécurité.

Question des Délégués du Personnel de Limoges Clos Jargot

Réunion Mensuelle du 10 décembre 2009

Date question	Nom Prénom du délégué	Unité Site DP	N°	Questions	Date réponse	Réponses
				rappelé, les consignes et la mise en place de la signalisation à faire en fonction du classement des voiries et des situations.		
7/12/09	CGT	Clos Jargot	8	Quelle est la législation pour l'attribution de masques, dans le cadre de la grippe A ? A l'heure actuel, certains techniciens ne disposent ni de masque, ni de gel. Au niveau national, le Limousin ressort comme une des régions les plus impactées par cette épidémie. Les TIC se voit doté au compte goutte, d'un masque . Lorsque l'on sait qu'un masque a une durée de vie de 6h00, maximum, ils devraient au moins disposer de 2 masques. Si on imagine que ce masque puisse être abimé, pour une raison quelle qu'elle soit, le technicien se retrouve sans protection, ce qui l'obligerai à revenir au centre. A quoi servent les stocks, quelle peur de gaspillage pourrait être envisagée pour une surconsommation de ce produit, qui reste une protection, et non un habillement.	16/12	L'attribution systématique de masques se fera si les autorités gouvernementales décident le passage au niveau 6. Néanmoins l'UI LPC a décidé de doter les techniciens de quelques masques au cas où ils devraient intervenir chez un client déclarant avoir la grippe A. Les techniciens peuvent se réapprovisionner si besoin. Dès à présent les gels sont à disposition des TICS dans les magasins. .Les lingettes seront diffusées en phase 6.
7/12/09	CGT	Clos Jargot	9	La prime managériale exceptionnelle de 1500 € a été attribuée pour reconnaître la démarche volontaire de salariés, qui , bien qu'issus d'un métier prioritaire, ont connu	16/12	L'attribution de la prime est liée à 2 éléments : le changement significatif de métier et le volontariat. Le changement significatif de métier, c'est par exemple un TIC PABX ou RS qui passe à une activité GPBL . Ce n'est pas un TIC E qui assurait déjà 80% d'activité PMS (donc

Question des Délégués du Personnel de Limoges Clos Jargot

Réunion Mensuelle du 10 décembre 2009

Date question	Nom Prénom du délégué	Unité Site DP	N°	Questions	Date réponse	Réponses
				un changement significatif de métier. Ce n'est pas le cas de J. Sapio et J.C. Laurent. Néanmoins, une étude sera faite par rapport aux salariés signalés en réunion. Au départ, si l'on avait annoncé les conditions proposées par la suite à d'autres, Jean et Jacky, auraient peut-être été volontaires pour ce changement avec prime, plutôt que de se trouver aujourd'hui pénalisés et lésés par l'attitude de FT et de vivre très mal cette discrimination.		GPBL) et qui va à GPBL Le volontariat, c'est le volontariat qui déclenche la prime et pas l'inverse. Nous récompensons l'engagement. Ceci explique d'ailleurs généralement la période probatoire avant versement de la prime pour nous assurer que la volonté de l'intéressé est bien présente.
7/12/09	CGT	Clos Jargot	10	Nous demandons d'avoir un état des lieux et les perspectives potentielles, des salariés pouvant répondre au conditions du TPS.	16/12	A ce jour, il n'y a pas eu d'évaluation précise du nombre d'agents éligibles au TPS sur le site de Clos Jargot.
7/12/09	CGT	Clos Jargot	11	L'entreprise prévoit-elle en partenariat avec l'Espace Développement, de mettre sur le terrain, des gens formés et susceptibles de répondre rapidement aux salariés qui se posent des questions sur les conditions à remplir pour le TPS, ce service de proximité est une nécessité.	16/12	Oui, il est prévu de former les conseillers de l'espace développement durant la première quinzaine de décembre, afin de leur permettre de faire des simulations et d'apporter des informations précises aux salariés intéressés par le TPS. En revanche les rendez-vous avec les salariés seront priorisés en fonction de la date de départ possible des salariés.
			12	Dans les derniers mouvements de cadres, avec ou sans promotions, au sein de l'UI LPC, certains n'ont pas donné lieu à appel à candidatures. Pourquoi ?. Existe-t-il une règle en ce domaine ?, et si oui, quelle est-elle ?	16/12	Jusqu'à décembre 2009, il n'y avait pas d'obligations particulières à publier des postes vacants. Maintenant l'entreprise a souhaité formaliser davantage ces appels à candidatures et ils seront publiés sous l'application "performance", dès lors qu'il ne s'agit pas de reclassements de salariés.
7/12/09	CFE - CGC	Clos jargot	13	Dans ses propos d'avril 2009	16/12	La mobilité intra bande n'est pas obligatoirement liée à une

Question des Délégués du Personnel de Limoges Clos Jargot

Réunion Mensuelle du 10 décembre 2009

Date question	Nom Prénom du délégué	Unité Site DP	N°	Questions	Date réponse	Réponses
				concernant les promotions de cadres, Thierry GOUIFFES conditionnait celles-ci : - à une mobilité géographique intra-UI pour une promotion sans changement de bande (III.2 → III.3 par exemple) ; - à un changement d'UO, voire de DT, si changement de bande (Dbis → E par exemple). Ces règles n'ont pas toujours été suivies. Pourquoi ?. Y-a-t'il vraiment des règles ?, et si oui, quelles sont-elles ?		mobilité géographique, elle dépend aussi du parcours du salarié. Le changement de bande nécessite un engagement de mobilité géographique. Il faut y ajouter dans certains cas une cause liée à une modification importante du poste et des responsabilités ou à une mobilité fonctionnelle importante. Par ailleurs, il existe aussi une règle spécifique aux représentants du personnels (DS) qui leur permet d'avoir des promotions dans le cadre de leur activité syndicale.
7/12/09	CFE - CGC	Clos jargot	14	Le Temps Partiel Aidé à 80%, prévu dans l' « Accord sur l'emploi des séniors et les mesures en faveur des 2^{ème} parties de carrières », sera-t-il rémunéré à 80% ou au 6/7^{ème} du SGB comme un temps partiel à 80% classique ?	16/12	C'est un temps partiel à 80% classique, rémunéré 6/7^{ème}.